



Le Service ISTF UDAF YONNE

Devenir Tuteur n'est pas une chose évidente.

De nombreux doutes, appréhensions, questionnements peuvent se présenter lorsque nous sommes, nous, famille confrontés à cette réalité.

Le Service ISTF UDAF YONNE

Le Service ISTF a été mis en place afin de répondre à la demande des familles, des professionnels ou des bénévoles qui ont besoin d'être accompagnés dans les démarches des mesures de protection. **Ce service est gratuit et ouvert à tous.**



Nous vous proposons :

- Une écoute par un professionnel expérimenté
- Des entretiens personnalisés
- Un soutien technique concret
- Accompagnement aux démarches administratives
- Une remise de documentation

Contact : Mme Sylvie LOISON

Tél : 03.86.42.29.65 Mél : sloison@udaf89.fr

L'UDAF 89 s'est portée volontaire pour créer un service proposé **aux familles, aux professionnels et aux bénévoles** concernés **par les mesures de protection des majeurs** (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle) et à **toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection** au sein de l'Yonne. En effet, une demande croissante apparaissait au sein du département. Il semblait par conséquent nécessaire de se positionner face à ce besoin.

C'est à partir de cette initiative que le **Le Service ISTF UDAF YONNE** a été mis en place afin d'apporter informations, écoute et soutien technique à toutes les personnes qui se trouvent confrontées aux mesures de protection.



Le besoin de protection

La loi détermine que tout être humain, mineur ou majeur, Français ou étranger, est titulaire de droits civils attachés à sa personne et à son patrimoine.

Mais une personne peut se retrouver dans l'incapacité d'exercer ces droits, c'est-à-dire d'accomplir les actes de la vie civile, d'exercer ses droits personnels, de gérer son patrimoine.

La **nécessité d'être protégé** justifie l'organisation d'une protection permettant d'y répondre.

De la qualité d'écoute dépend la qualité de nos relations.